

**CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION**

*Les Rayons de la Transparence !*

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**Sixième Réunion ordinaire du Conseil National de Supervision tenue à Lomé le lundi 17 novembre 2014 dans la Salle de réunion du Cabinet du Premier ministre**

*Compte rendu*

Le lundi 17 novembre 2014, le Conseil National de Supervision a tenu sa sixième réunion ordinaire dans la salle de réunion du Cabinet du Premier ministre. La réunion a été présidée par le Premier Ministre, Son Excellence Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Président du Conseil National de Supervision.

Etaient présents à cette réunion, douze membres du Conseil National de Supervision. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National assisté de ses collaborateurs. Le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement, Monsieur Serge Marie N’GUESSAN, y a pris part.

Le Président du Conseil a ouvert la réunion à 10 heures 40 minutes par un mot introductif qui a porté sur le différend né de la revue a posteriori entre le Secrétariat technique de l’ITIE-Togo et la Banque mondiale d’une part et les conflits de personnes existant entre le Secrétariat technique et le Comité de pilotage d’autre part. Le Premier ministre a tenu à faire un briefing aux membres sur ce qui se passe. Il a mis l’accent sur le fait que le processus ITIE doit être au dessus de tout conflit car c’est un processus qui est réalisé non pas pour plaire aux partenaires techniques et financiers mais pour le développement du pays. Et donc l’instrumentalisation du processus pour créer des conflits entre les différents acteurs est inadmissible. Il a aussi rappelé que le Premier ministre a le droit de convoquer n’importe quel département ministériel en réunion peu importe la loi ou le décret de création de ce département car tous les dossiers de tout ministère sont les dossiers de la Primature.

Pour finir, le Premier ministre a rassuré que toutes les mesures seront prises pour que les recommandations formulées par la Banque mondiale concernant la revue a posteriori effectuée sur les marchés passés par l’ITIE-Togo entre le 1er février 2013 et le 28 février 2013 soient mises en œuvre et que les anomalies constatées seront corrigées. Il a souligné la nécessité pour tous de respecter les procédures des différents partenaires techniques et financiers pour éviter tous problèmes.

Après cette mise au point, le Premier ministre a présenté l’ordre du jour de la réunion adopté comme suit :

1. Adoption du compte rendu de la cinquième réunion ordinaire du Conseil national de supervision
2. Approbation du Rapport d’activités de l’année 2013
3. Approbation du recrutement du Conciliateur
4. Approbation du Rapport de l’Etude de cadrage pour l’élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013
5. Approbation des formulaires de déclaration
6. Don virtuel de la Banque mondiale à l’ITIE-Togo dénommé TF 095815
7. Divers
* Rapport de la Revue a posteriori de la Banque mondiale adressé au Ministre des mines et de l’énergie
* Visite du Secrétariat international de l’ITIE à Lomé, du 11 au 13 novembre 2014
1. **Adoption du compte rendu de la cinquième réunion ordinaire du Conseil national de supervision**

Le Premier ministre a demandé au Coordonnateur national de présenter le compte rendu de la cinquième réunion ordinaire du Conseil tenue le vendredi 14 juin 2013. Le Coordonnateur national a donc procédé à une présentation synthétique du compte rendu qui a été adopté après amendements. En effet, les membres ont demandé que désormais la liste de présence aux réunions soit jointe aux comptes rendus et qu’à chaque réunion le point sur le suivi des recommandations soit fait et envoyé aux membres.

1. **Approbation du Rapport d’activités de l’année 2013**

Le Premier ministre a souhaité que ce sujet soit discuté en deuxième lecture en Comité de pilotage avant approbation du Conseil national de supervision.

1. **Approbation du recrutement du Conciliateur**
2. **Approbation du Rapport de l’Etude de cadrage pour l’élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013**
3. **Approbation des formulaires de déclaration**

Pour les 3 points de l’ordre du jour énumérés ci-dessus, le Premier ministre a souhaité qu’ils soient examinés en Comité de pilotage avant approbation en Conseil national de supervision puisqu’il n’y a pas urgence.

Les membres ont suggéré que pour le choix du Conciliateur pour les prochains rapports, la liste des cabinets à contacter pour demande de proposition soit plutôt élargie. Il faudra donc lancer un Avis à Manifestation d’Intérêts et demander également une liste restreinte de cabinets compétents en matière d’élaboration de rapports selon la Norme ITIE.

1. **Don virtuel de la Banque mondiale à l’ITIE-Togo dénommé TF 095815**

Le Premier ministre a fait un résumé sur ce don TF095815. Il s’agit en effet d’un don pour lequel Madame Brigitte Bocoum a harcelé le Coordonnateur national pour qu’il en demande la prorogation sans que ce dernier ne sache de quoi il s’agit. Après plusieurs échanges de correspondances houleuses, Madame Brigitte Bocoum a reconnu son erreur en affirmant qu’elle s’est trompée et que ce don n’était pas destiné à l’ITIE-Togo.

Le Premier ministre a insisté sur le fait que le retentissement de cette affaire dans les journaux n’honore pas le pays dans ses relations avec les partenaires techniques et financiers ; c’est pourquoi, a-t-il dit, il a contacté la Banque mondiale pour que de telles choses ne se produisent plus à l’avenir.

1. **Divers**

Le premier point des divers concernant la revue a posteriori de la Banque ayant été déjà abordé, le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement a tout de même suggéré à ce niveau, que les problèmes de personnes soient réglés avec professionnalisme afin que cela ne ternisse pas le processus.

Pour le Président de la Ligue des Indépendants pour la Transparence, Monsieur Abalo Assrom KATAROH, il conviendrait d’inviter les journalistes aux réunions ou organiser des conférences de presse ou des émissions télé ou radio diffusées pour expliquer à la population ce qui se passe dans la mise en œuvre du processus.

Monsieur GLE, Directeur Général de la Société d’eau minérale Horizon Oxygène Clever, a soulevé le problème des taxes que doivent payer les sociétés de production d’eau. Pour en discuter, le Premier ministre a demandé aux Ministres de l’économie et des finances et celui des mines et de l’énergie de convoquer une réunion avec les exploitants d’eau pour discuter des taxes qui sont exigées dans ce secteur. Il a également demandé qu’une réunion soit organisée pour discuter de la propriété réelle et l’utilisation des informations concernant les actionnaires des sociétés.

Le second point des divers est la visite du Secrétariat international. En effet une délégation du Secrétariat international de l’ITIE a séjourné à Lomé du 11 au 13 novembre 2014. Au cours de son séjour, le Secrétariat international de l’ITIE a organisé le mercredi 12 novembre 2014, pour le Groupe multipartite et les parties prenantes de l’ITIE-Togo, un atelier sur la Norme ITIE présidé par le Premier ministre.

Tous les points inscrits à l’ordre du jour ayant été abordés, le Premier ministre a clôturé la réunion à 12 heures 30 minutes en demandant que soit convoquée pour le vendredi 21 novembre 2014 à son Cabinet, une réunion du Comité de pilotage qu’il présidera personnellement afin de mieux situer chaque acteur du processus dans son rôle.

Ci-joint la liste de présence et le point du suivi des recommandations du Conseil.

**Adopté à Lomé, le**

*Pour le Conseil National de Supervision*

*Séance ordinaire du 17/11/2014*

Le Coordonnateur National Le Président du Conseil

*Didier Kokou AGBEMADON Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO) - SECRETARIAT TECHNIQUE– 4412, Boulevard

Sqint Jean-Paul II –08 BP 8288– Téléphone (228) 2226 8990 –Courriel itietogo@yahoo.fr– Site Web [www.itietogo.org](http://www.itietogo.org)